



---

## Conseil des droits de l'homme

21<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### République Démocratique Populaire Lao

Genève, le 20 janvier 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République Démocratique Populaire Lao et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

Tout en saluant la ratification par la République Démocratique Populaire Lao de la Convention contre la torture, **la Suisse recommande au gouvernement laotien de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant.**

La Suisse déplore les restrictions aux droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association au Laos. Elle souligne le rôle central des acteurs indépendants de la société civile dans la promotion de ces droits et dans le renforcement de l'état de droit. Dans ce contexte, la Suisse reste extrêmement préoccupée par le sort de Monsieur Sombath Somphone qui aurait fait l'objet d'une disparition forcée, ce qui constituerait une violation grave des droits de l'homme. **La Suisse recommande aux autorités laotiennes de mener une enquête impartiale, efficace et approfondie dans le cas de Monsieur Sombath Somphone, conformément aux obligations internationales du Laos, et de présenter les résultats de cette enquête d'une manière transparente.**

Regrettant que le travail du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une organisation impartiale, neutre et indépendante, travaillant dans le respect de la confidentialité, soit entravé dans la République Démocratique Populaire Lao, **la Suisse recommande au gouvernement laotien de garantir au CICR l'accès sans conditions et sans restrictions aux autorités locales et nationales ainsi qu'aux centres de détentions au Laos.**

**La Suisse recommande au gouvernement du Laos de respecter tous les obligations nationales et internationales concernant les personnes déplacées de manière forcée.**

Je vous remercie.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)